



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 16 novembre 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4, rue des Voiliers, et désigné sous le numéro de lot 4 743 876.

La dérogation vise à autoriser la construction d'une seconde remise, alors que le règlement exige qu'il n'y ait qu'une seule remise par terrain. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Lors de cette séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Également, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre, par écrit, leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogation mineure par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 29^e jour d'octobre 2021.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA